



**Séance du 09 juillet 2025
Délibération n°32-09072025**

OBJET : Evolution du règlement pour les ALSH : spécificités pour le multi site Ballots/ La Selle Craonnaise et fermeture des sites selon le nombre d'enfants inscrits.

M. Jean-Eudes GAUBERT, chargé de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, expose au conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la réunification du site de Ballots et celui de la Selle Craonnaise,

Considérant la réglementation des Accueils Collectifs des Mineurs,

Considérant les difficultés et les délais de recrutement des animateurs,

- Il est proposé une évolution des articles « 2.3 Modalité de réservation et le 3.6 Fermeture de site si l'effectif d'enfants est faible » du règlement des ALSH de la manière suivante :

1. Spécificités Multi-sites Ballots / La selle Craonnaise :

- Capacité des sites :

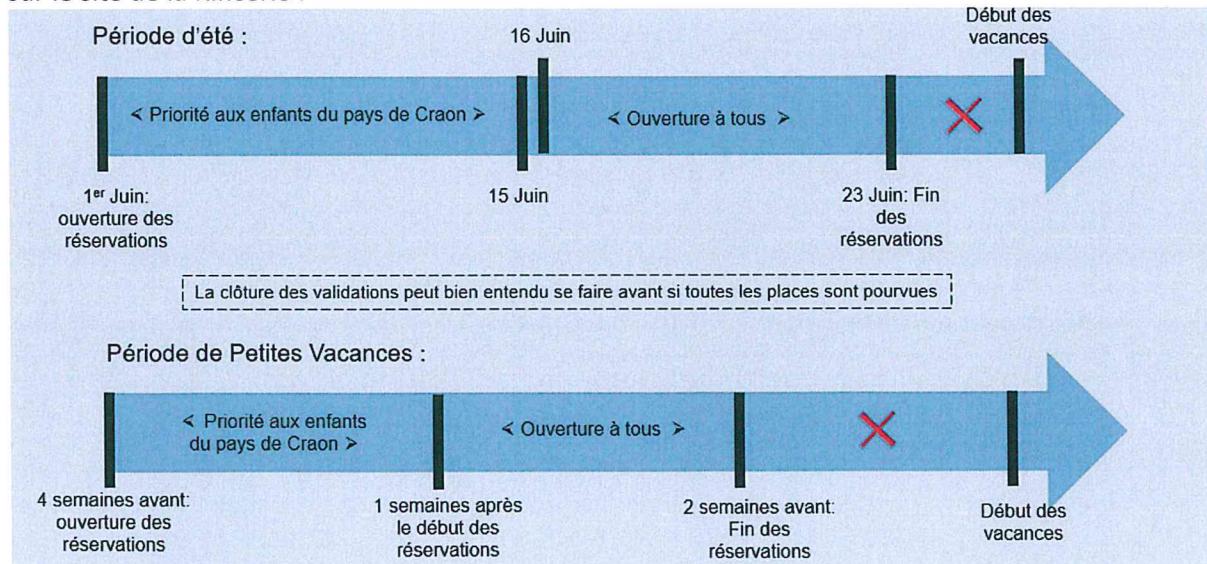
Sur chaque période de vacances une capacité maximale est imposée par la réglementation et l'organisation des animations :

Lieu : La Rincerie => 36 places maximum

Lieu : ALSH ballots => 49 places maximum

- Priorisation des réservations :

Pour faciliter l'accueil des enfants de notre territoire voici la règle qui est mise en place sur les inscriptions sur le site de la Rincerie :



2. Fermeture de site si l'effectif « enfant » est faible

La volonté du CIAS reste de proposer un lieu d'accueil à environ 15 minutes du domicile de la famille. Cependant dans un souci de dynamique de groupe et de contrainte budgétaire, le CIAS se donnera le droit de fermer le site si les effectifs sont de - de 9 enfants inscrits sur cette période.

Voici la règle de mise en place de la fermeture :

Pour toutes les périodes, on garde l'effectif le plus haut sur les demi-journées.		
ALSH Mercredi	- de 9 enfants inscrits sur le mercredi concerné	Fermeture du site sur ce mercredi là
ALSH vacances	- de 9 enfants inscrits sur tous les jours de la semaine	Fermeture du site sur cette semaine là
Situation 1 : période continue d'ouverture – sans jour férié au milieu de la semaine	Des journées à + de 9 et des journées à - de 9 inscrits Si la moyenne de la semaine est inférieure à 9 Des journées à + de 9 et des journées à - de 9 inscrits Si la moyenne de la semaine est supérieure à 9 A noter : Un Regroupement des journées à – de 9 enfants pourra être mis en place vers un autre ALSH.	Fermeture du site sur cette semaine là Maintien du service sur la semaine entière sur ce site
ALSH vacances	- de 9 enfants sur les journées esseulées Par exemple : le lundi pour un jour férié le Mardi Le vendredi pour un jour férié le jeudi Le lundi / mardi pour un jour férié le mercredi Le jeudi / vendredi pour un jour férié le mercredi On maintient l'accueil sur les journées à + de 9 inscrits sur les autres journées	Fermeture des journées esseulées

Dans la situation où le CIAS prendrait la décision de fermer le site, le directeur contactera les familles concernées soit 10 jours avant pour les mercredis ou 12 jours pour les périodes de vacances.

Il n'y aura pas de navette matin et soir sur ce site.

Une solution de réservation sur un autre site géré par la CIAS sera facilitée si la famille le demande.

- Les autres articles restant inchangés

Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE la modification du règlement des ALSH comme proposé ci-avant**

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME

Vote :

CRAON, le 09 juillet 2025

POUR : 17



CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 02 juillet 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme EVAIN Christelle, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GODARD Chantal, M GUIARD Philippe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé

EXCUSÉS : Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, M LANGOUËT Christophe, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa, Mme TRICOT Marina

Mme GOHIER Odile donne pouvoir à M GUIARD Philippe
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean-Eudes